



# 43

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)

site : <http://65.snuipp.fr/>

**c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

**merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école**

## Autorisation d'absence pour garde d'enfants malades

Plusieurs mères de famille inquiètes nous ont appelé suite à la lecture de la circulaire "Congés et autorisations d'absence".

Une maladresse dans la mise en forme de cette circulaire laisse penser que les autorisations d'absence pour enfants malades sont facultatives et accordées sans traitement. Ce n'est bien évidemment pas le cas. Elles sont facultatives et accordées sans traitement quand elles dépassent le nombre de jours prévus par les textes réglementaires (voir détail dans la circulaire).

L'administration s'est engagée à envoyer un rectificatif qui devrait arriver prochainement dans les écoles.

## Autorisation d'absence pour rendez-vous médical

Plusieurs collègues nous ont aussi fait part de leur indignation quand ils ont lu dans la même circulaire que les autorisations pour se rendre à un rendez-vous médical seraient systématiquement accordées sans traitement. Quand on connaît le délai pour obtenir un rendez-vous chez certains spécialistes, on peut en effet s'interroger sur la latitude laissée aux collègues pour prendre ces rendez-vous "en dehors des obligations de service" comme le préconise la circulaire. De plus, à l'heure où le travail invisible dévore de plus en plus le temps personnel des enseignants, ces derniers considèrent à raison que leur Administration de tutelle (L'IA ne fait là qu'appliquer les textes en vigueur) récompense bien mal leur dévouement et leur loyauté.

Cependant, lors de l'audience qu'il a accordée au SNUipp-FSU le 26 mars dernier, l'IA nous a assuré qu'il examinerait avec bienveillance au cas par cas les situations dont le caractère exceptionnel justifierait le maintien du traitement. Il s'agira alors pour les collègues de se rapprocher de leur IEN qui transmettra leur demande de maintien du traitement à l'IA qui a seul le pouvoir de l'accorder.

## Autorisation d'absence Stage Rémi Brissiaud

Lors de cette même audience, nous avons attiré l'attention de l'IA sur le fait que les collègues travaillant sur une école à une classe et désireux de participer au stage étaient de fait empêchés de le faire par la clause figurant sur l'autorisation d'absence "sous réserve d'accueil des enfants". L'IA nous a dit qu'il allait en parler le lendemain en conseil d'IEN. Pour lui, si des remplaçants sont disponibles ce jour-là, ils seront envoyés pour remplacer ces collègues afin qu'ils puissent participer au stage sans nuire à la continuité du service. Nous encourageons les enseignants dans cette situation à se mettre en contact la veille avec le secrétariat de leur circonscription pour savoir s'ils seront remplacés ou pas.

Pour ceux qui ne pourront pas participer au stage, nous leur rappelons que Rémi Brissiaud tiendra une conférence publique à la Bourse du Travail le même jeudi 10 avril de 18h à 21h. Cette conférence, au titre des RIS, pourra être défalquée pour 3 heures des 18h d'animation pédagogique. Une attestation de présence sera remise aux participants qui en feront la demande.

Venez nombreux car, et nous en parlons d'expérience, Rémi Brissiaud est si captivant que ses auditeurs en oublient qu'ils en ont plein le dos même après une journée de travail.

Cordialement  
Pour le SNUipp-FSU 65  
Roselyne Bergé-Sarthou



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,  
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous  
maintenant !!!**